

Le tout électronique

L'administration publique se met à la page électronique, en même temps que le commerce. Des applications qui ont pour but de nous faciliter la vie.

Les ministres de l'Économie et de la Fonction publique, Jeannot Krecké et Claude Wiseler, étaient réunis, hier, à la Chambre de commerce, pour faire le point sur les applications de la signature électronique.

*De notre journaliste
Audrey Somnard*

Au Luxembourg, la signature électronique à valeur légale existe depuis 2000 et sa loi relative au commerce électronique. L'État s'est donc doté d'une infrastructure à clé publique (ICP) pouvant livrer des certificats électroniques, puis certaines applications qui utilisent ces signatures. La société LuxTrust, qui appartient à 66 % à l'État luxembourgeois, a été créé dans ce but en 2005. La signature électronique a donc une valeur légale pour des applications en ligne pour ce qui est de l'administration que d'initiative privée.

Il s'agissait pour les deux ministres de tirer le bilan de deux ans d'exis-

tence de la société LuxTrust, qui propose aujourd'hui une multitude de produits pour des applications diverses. Bonne nouvelle pour les entreprises : une seule carte à puce devrait regrouper toutes les applications dont elle a besoin, que ce soit pour des démarches administratives ou d'ordre privé. L'objectif est de réaliser un maximum de choses en ligne, tout en gardant un maximum de sécurité et discrétion sur les données échangées.

➤ L'administration tout en ligne

Les prochains mois verront apparaître, voire se développer des applications en ligne comme le projet eTVA, le projet PLDA (Paperless douane et accises), et un registre de commerce et des sociétés, qui peut d'ores et déjà être consulté en ligne et qui offrira bientôt la possibilité de faire des dépôts en ligne.

Jeannot Krecké a bien entendu encouragé les entreprises à se procurer

la carte à puce pour ne pas «rater le train en marche». Ces cartes sont disponibles dans une trentaine de points de vente, au prix de 50 euros, valable trois ans. Il sera plus facile pour les entreprises de gérer électroniquement leurs dossiers administratifs. Un gain de temps non négligeable pour les entrepreneurs qui n'auront plus à se déplacer et à faire la queue dans les différentes administrations.

Du côté de la fonction publique, le eGouvernement devrait s'accélérer avec la gestion électronique des dossiers administratifs pour réduire les délais de traitement et de mise à disposition de l'information aux citoyens et aux professionnels. Pour les ministres, il est essentiel que les cartes à puce soient bien implantées sur le marché avant que les différentes applications voient définitivement le jour. Celles pour les personnes privées seront accessibles dès le 2^e semestre 2008.

www.luxtrust.lu



Claude Wiseler et Jeannot Krecké encouragent les entreprises à se doter de la carte à puce de LuxTrust.

Photo : martine may